

Bureau de vote n°.....

**FORMULAIRE L**

COMMUNE de: .....

**ELECTIONS COMMUNALES DU 14 OCTOBRE 2018**

**Récépissé.**

**Remise de la mallette sécurisée par le président du bureau principal au président de bureau de vote conformément à l'article 7, §3, alinéa 3 de l'ordonnance du 12 juillet 2012 organisant le vote électronique.**

Le (la) soussigné(e) ..... (nom, prénom)  
déclare avoir reçu de M, Mme, ..... (nom, prénom),  
président du bureau principal :

- une mallette sécurisée pour le bureau de vote N° ..... (en chiffres)

Celle-ci contient :

- une enveloppe scellée contenant les éléments de sécurité (à ouvrir plus tard en présence de bureau de vote constitué);
- une enveloppe scellée matelassée contenant les supports mémoires (à ouvrir plus tard en présence du bureau de vote constitué);
- une enveloppe destinée à contenir les votes de tests;
- des liens de serrage progressif destinés à effectuer le scellement de l'urne et des machines à voter;
- une enveloppe destinée à contenir les bulletins de vote annulés ;
- une enveloppe destinée à contenir les bulletins de vote dont le vote a été déclaré nul;
- une enveloppe matelassée, destinée à contenir les supports mémoires après le scrutin;
- une enveloppe destinée à contenir le procès-verbal;
- une enveloppe destinée à contenir les listes de pointage;
- une enveloppe destinée à contenir le formulaire en vue du paiement des jetons de présence;
- une enveloppe destinée à contenir les lettres de désignation de témoins;
- Une enveloppe destinée à contenir les formulaires de procuration;
- un formulaire R2 (votes de test);
- un formulaire R3 (procès-verbal);
- un formulaire R4 (jeton de présence);
- un formulaire R5 (électeurs absents);
- un formulaire R6 (électeurs admis);
- un formulaire R7 (assesseurs absents).

Fait à ....., le |\_|\_| . |\_|\_| . 20|\_|\_|.

Signature du président du bureau de vote,

Signature du président du bureau principal,

Établi en deux exemplaires<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Le Président du bureau de vote conserve un exemplaire. L'autre exemplaire reste chez le président du bureau principal.